

LE BREF

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE SERVICE

MAI 2026
VOLUME 55 - NO 1

DOSSIERS
POLITIQUES P.02

PRÉSENCE DANS
LES MÉDIAS P.15

W W W . A J E F N B . N B . C A



AJEFNB

Association des
juristes d'expression française
du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES



02	Nos dossiers - Politiques
04	Actualité juridique
05	Représentations
07	Ateliers et formations
09	L'AJEFNÉ
11	Liste des présidences
12	Conseil d'administration de l'AJEFNB
13	Profils de membres
14	Résolutions
15	Communiqué et présence dans les médias
16	Annonces diverses

Révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick

Le 7 novembre dernier, la première ministre du Nouveau-Brunswick, Susan Holt, a annoncé que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick (« *LLO* ») ferait l'objet d'un examen de révision d'ici le 31 décembre 2026.

Les travaux en lien avec la révision seront majoritairement menés par le Comité permanent des langues officielles (« Comité »). Le 19 mars, le Comité invitait les gens du public à lui présenter des mémoires au terme de la première partie du processus de consultation qu'il mènera. Le 8 avril dernier, l'AJEFNB a soumis son mémoire, contenant trois axes distincts soit: 1) le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (« CLONB »); 2) la langue de travail; et 3) l'administration de la justice.

Parmi les recommandations de l'AJEFNB se retrouvent notamment l'octroie de pouvoirs additionnels au CLONB, par exemple, le pouvoir de conclure des accords de conformité tout en pouvant formuler des ordonnances enjoignant les institutions de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la violation des droits linguistiques. Par ailleurs, l'AJEFNB est d'avis que, tout comme la *Loi sur les langues officielles* du Canada, la *LLO* devrait comporter une section sur la langue de travail afin de reconnaître le droit, pour les fonctionnaires, de travailler dans la langue de leur choix. Enfin, au niveau de l'administration de la justice, l'AJEFNB a, entre autres, recommandé qu'aux fins du respect de l'article 24 de la *LLO*, les décisions qui sont publiées dans les deux langues officielles selon les critères établis dans la *LLO* elles-mêmes, doivent être publiées simultanément dans les deux langues officielles. Cette recommandation correspond d'ailleurs aux conclusions qu'avait émises le CLONB dans son rapport d'enquête à la suite d'une plainte de l'AJEFNB en 2006 sur le même sujet.

Le 21 avril dernier, l'AJEFNB a été appelé à comparaître à titre de témoin devant le Comité afin d'expliquer et de vulgariser la mise en oeuvre des recommandations du rapport Finn-McLaughlin. L'AJEFNB demeure à l'entière disposition du Comité pour mettre son expertise dans le domaine à contribution.



Lettre envoyée au sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Le 2 avril dernier, l'AJEFNB a envoyé une lettre au sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M^e Michael Comeau, afin d'adresser un manquement au formulaire de mise en candidature à la magistrature provinciale. En fait, l'AJEFNB note que le formulaire n'a pas fait l'objet d'une révision depuis très longtemps et qu'il ne contient aucune mention liée à la capacité linguistique de la personne candidate. Ainsi, nous avons fait la demande auprès du sous-ministre de revoir le formulaire, puisqu'à notre sens, il s'agit d'un manquement flagrant, considérant que le paragraphe 19(1) de la *LLO* stipule qu'« il incombe au tribunal saisi d'une affaire de comprendre, sans l'aide d'un interprète ou de toute technique de traduction simultanée ou d'interprétation consécutive, la langue officielle choisie en vertu de l'article 17 par une partie à cette affaire ». Pour respecter les obligations de cette disposition, il va de soi que le ou la juge qui entend l'affaire doit nécessairement maîtriser les deux langues officielles, sans l'aide de l'interprétation simultanée.

Nous demeurons à la disposition du ministère de la Justice dans ce dossier avec toute aide que ce changement pourrait demander!



Demande d'intervention à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

(La Province du Nouveau-Brunswick (Bureau du Conseil exécutif) et le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick c. Égalité Santé en français N.-B. Inc.)

Le 15 juillet 2022, le Conseil exécutif du gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé de révoquer les conseils d'administration des deux régies régionales de la santé et de nommer des fiduciaires. Égalité Santé en français N.-B. a déposé une requête en révision judiciaire de cette décision.

Le 30 décembre 2025, la cour a rendu son jugement annulant la décision de révoquer les conseils d'administration et de nommer des fiduciaires.

Le 29 janvier 2026, la Province du Nouveau-Brunswick et le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick ont interjeté appel à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

La cause sera entendue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick au mois d'octobre 2026. En attendant, le conseil d'administration a adopté une résolution afin que l'AJEFNB demande l'autorisation pour intervenir à la Cour d'appel dans ce litige portant notamment, sur des questions de droits linguistiques et constitutionnels.

REPRÉSENTATIONS

Janvier 2026 à avril 2026

9 octobre 2025 : 14e conférence J.-Fernand-Landry « Bâtir un Nouveau-Brunswick plus juste et inclusif » livrée par l'honorable première ministre, Susan Holt (M^e J.M. Denis Lavoie)



Conférence J.-Fernand-Landry 2026 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton - L'honorable première ministre, Susan Holt et le président de l'AJEFNB, M^e J.M. Denis Lavoie

28 janvier 2026 : Présentation dans le cours *Access to justice in minority languages in Canada* de l'Université McGill - présentation axée sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles au N.-B. (M^e Pascale Rioux-Doucet)

10 février 2026 : Rencontre entre les directions générales de l'AJEFNB et de l'AFMNB pour discuter des possibles partenariats entre nos deux organismes (M^e Pascale Rioux-Doucet)

10 février 2026 : Rencontre du conseil d'administration de l'AJEFNB

13 février 2026 : Rencontre du conseil d'administration de la FAJEF (M^e J.M. Denis Lavoie et M^e Marie-Eve Nowlan)

25 février 2026 : Visioconférence du réseau de la FAJEF (M^e Pascale Rioux-Doucet)

9 mars 2026 : Rencontre Équipe Acadie 2026 avec tous les organismes francophones et acadiens de la province (M^e Pascale Rioux-Doucet)



Conférence J.-Fernand-Landry 2026 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton



REPRÉSENTATIONS

Janvier 2026 à avril 2026

13 mars 2026 : Rencontre avec la SANB pour discuter des possibles partenariats dans le domaine de la justice (M^e Pascale Rioux-Doucet)

20 mars 2026 : Table ronde *L'Acadie plus forte de sa Francophonie* dans le cadre des États généraux de l'Acadie du N.-B. (M^e Pascale Rioux-Doucet)

24 mars 2026 : Rencontre avec les instigateurs d'une étude portant sur l'usage du français dans les banques (M^e Pascale Rioux-Doucet)

8 avril 2026 : Dépôt du mémoire de l'AJEFNB dans la révision de la *LLO 2026*

8 avril 2026 : Rencontre du comité des communications du conseil d'administration de l'AJEFNB

13 avril 2026 : Rencontre du comité de recrutement du conseil d'administration de l'AJEFNB

22 avril 2026 : Rencontre du comité des finances du conseil d'administration de l'AJEFNB

27 avril 2026 : Rencontre du comité des services aux membres du conseil d'administration de l'AJEFNB

28 avril 2026 : Visioconférence du réseau de la FAJEF (M^e Pascale Rioux-Doucet)

28 avril 2026 : Rencontre entre l'AJEFNB et la FAJEF (M^e Pascale Rioux-Doucet et M^e J.M. Denis Lavoie)



Table ronde *L'Acadie plus forte de sa Francophonie* - Stéphanie Colin, professeure, Nicole Arseneau-Sluyter, présidente de la SANB, M^e Pascale Rioux-Doucet et Line Losier, professeure



ATELIERS ET FORMATIONS

Janvier 2026 à avril 2026

14 janvier 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Bathurst dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Florian Arseneault)

21 janvier 2026 : Formation professionnelle sur les développements récents en droit administratif (M^e Bruno Gélinas-Faucher)

21 janvier 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Belle-Baie dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Alexandre Vienneau)

28 janvier 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Caraque dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Kevin J. Haché)

29 janvier 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Shippagan dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Kevin J. Haché)

10 février 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Rogersville dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Mélanie McGrath)

10 février 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Bouctouche dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Mélanie McGrath)

11 février 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école Clément-Cormier de Bouctouche dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Pascale Rioux-Doucet)

17 février 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école MFR de Saint-Louis-de-Kent dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Pascale Rioux-Doucet)

18 février 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Grand-Sault dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Anik Bossé, c.r.)



ATELIERS ET FORMATIONS

Janvier 2026 à avril 2026

10 mars 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école Roland Pépin de Campbellton dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Alexandre Vienneau)

12 mars 2026 : Formation professionnelle sur l'intelligence artificielle et l'arbitrage de griefs : analyse du point de vue de l'arbitre (M^e Samuel LeBlanc)

18 mars 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école W.A. Losier de Tracadie dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Alexandre Vienneau)

23 mars 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école l'Odysée de Moncton dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Pascale Rioux-Doucet)

24 mars 2026 : Formation professionnelle sur le droit corporatif au Nouveau-Brunswick : les trucs et astuces pour votre pratique (M^e Jason Alcorn)

25 mars 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école PLM de Caraquet dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Alexandre Vienneau)



26 mars 2026 : Conférence juridique gratuite à l'école ESN de Bathurst dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Alexandre Vienneau)

27 mars 2026 : Deux conférences juridiques gratuites sur le droit à l'école Saint-Anne de Fredericton dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (M^e Pascale Rioux-Doucet)

13 avril 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Moncton dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Mélanie McGrath)

15 avril 2026 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Beresford dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes âgées francophones (M^e Florian Arseneault)





Le 24 avril 2026, À Halifax

En 2025-2026, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ) poursuit son engagement en faveur d'un accès réel et équitable à la justice en français à travers deux axes complémentaires. D'une part, un travail institutionnel de fond portant sur l'effectivité des droits linguistiques prévus par la Loi sur le divorce. D'autre part, le déploiement concret d'un service d'accompagnement socio-juridique au sein du Centre Accès justice, destiné à soutenir les personnes confrontées à des démarches juridiques complexes.

Ces deux volets s'inscrivent dans une même vision : agir à la fois sur les structures institutionnelles et sur les parcours vécus par les justiciables, afin de réduire les obstacles à l'accès à la justice en français.

La Loi sur le divorce : un travail institutionnel structuré et progressif

Depuis la réforme de la Loi sur le divorce en 2019, les justiciables canadiens devraient pouvoir faire valoir leurs droits linguistiques devant les tribunaux. En Nouvelle-Écosse, certaines dispositions linguistiques prévues par la loi fédérale n'ont toutefois pas encore été proclamées, créant un décalage entre les droits reconnus et leur mise en œuvre concrète.

Dans ce contexte, l'AJEFNÉ mène depuis plusieurs années un travail de documentation, d'analyse et de dialogue institutionnel.

À la suite d'échanges tenus lors de son assemblée générale annuelle en novembre 2025 et de discussions avec des partenaires communautaires, l'Association a préparé, en janvier 2026, un rapport détaillé visant à dresser un état des lieux des enjeux, des contraintes et des leviers liés à la mise en œuvre des dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce en Nouvelle-Écosse.

Ce rapport, conçu comme un document de travail, a été transmis au ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse afin d'alimenter la réflexion et de permettre un échange éclairé sur les prochaines étapes possibles. À ce stade, les échanges se poursuivent sur le plan administratif. L'AJEFNÉ adapte ses démarches en fonction du cadre institutionnel indiqué par les autorités compétentes, dans l'objectif constant d'obtenir un positionnement clair permettant d'ajuster la suite des travaux et d'assurer une communication responsable avec les acteurs concernés.

L'accompagnement socio-juridique : agir concrètement auprès des justiciables

Parallèlement à ce travail institutionnel, l'AJEFNÉ a lancé en mars 2026 un nouveau service d'accompagnement socio-juridique au sein du Centre Accès justice. Ce service répond à un constat largement partagé : pour de nombreuses personnes, les enjeux juridiques se combinent à des réalités sociales, économiques ou culturelles qui rendent les démarches

particulièrement difficiles à comprendre et à mener.

L'accompagnement socio-juridique ne remplace pas les services juridiques existants ni la représentation devant les tribunaux. Il vise plutôt à offrir un soutien personnalisé, fondé sur l'écoute, la vulgarisation des démarches, l'orientation vers les bonnes ressources et, au besoin, un accompagnement dans la durée. L'objectif est de réduire les barrières, de prévenir l'isolement et de renforcer la capacité des personnes à naviguer dans les systèmes juridiques et administratifs.

Le lancement du service a été souligné lors d'une journée portes ouvertes au Centre Accès justice, tenue dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie. Cette activité a permis de présenter concrètement l'approche retenue et d'échanger avec des partenaires sur l'importance d'une justice de proximité, adaptée aux réalités de la communauté.

Une mission exploratoire pour consolider les pratiques

Dans la continuité du déploiement du service, une mission exploratoire s'est tenue à Montréal à la fin mars 2026. Cette mission visait à observer différentes pratiques en matière d'accompagnement, à rencontrer des acteurs des milieux juridique, social et universitaire, et à nourrir la réflexion de l'AJEFNÉ sur les modèles de collaboration interprofessionnelle.

Les enseignements tirés de cette mission confirment l'importance d'approches intégrées et adaptées aux réalités linguistiques et contextuelles propres à la Nouvelle-Écosse. Ils constituent une base de réflexion pour la poursuite du développement du service, dans une logique d'amélioration continue.

Une action cohérente au service de la communauté

Qu'il s'agisse du dossier de la Loi sur le divorce ou du déploiement de l'accompagnement socio-juridique, l'action de l'AJEFNÉ repose sur une même ligne directrice : agir de manière responsable, structurée et pragmatique afin de renforcer l'accès à la justice en français. En travaillant simultanément sur le terrain et sur les cadres institutionnels, l'AJEFNÉ poursuit sa mission au service des francophones et francophiles de la Nouvelle-Écosse.

Photos et légendes

Photo 1 : Photo de groupe de quelques participant.e.s à la journée de lancement du programme d'accompagnement socio-juridique.

Photo 2 : De gauche à droite : Vincent Anama – directeur général de l'AJEFNÉ, Nawal Dahmane – directrice adjointe de l'AJEFNÉ, Camille Bélanger-Goadri, intervenante psychosociale et Léa Charbonneau Lacroix, directrice générale de l'organisme Le Collectif Juridique.



PRÉSIDENTENCES DE L'AJEFNB

FONDÉE EN 1987



1987-1989 Maurice BOURQUE

1989-1991 Sylvio LEBLANC

1991-1992 Louise SOMERS

1992-1994 Euclide
LEBOUTHILLIER

1994-1996 Basile CHIASSON

1996-1998 Honoré BOURQUE

1998-1999 Serge ROUSSELLE
(remplacé par Pierre GIONET, par intérim)

1999-2001 Luc DESJARDINS

2001-2002 Charles GERVAIS

2002-2003 Louise AUCOIN

2003-2004 Harold MICHAUD

2004-2005 Lynne CASTONGUAY

2005-2007 Sacha D. MORISSET

2007-2010 Anik BOSSÉ

2010-2011 Serge ROUSSELLE

2011-2014 Julie EMOND-
MCCARTHY

2014-2016 Mélanie TREMBLAY

2016-2018 Yves GOGUEN

2018-2024 Florian ARSENEAULT

2024-auj. J.M. Denis LAVOIE

1987 ~ 1989
Maurice Bourque

1989 ~ 1991
Sylvio LeBlanc

1991 ~ 1992
Louise Somers

1992 ~ 1994
Euclide LeBouthillier

1994 ~ 1996
Basile Chiasson

1996 ~ 1998
Honoré Bourque

1998 ~ 1999
Serge Rousselle

1999 ~ 2001
Luc Desjardins

2001 ~ 2002
Charles Gervais

2002 ~ 2003
Louise Aucoin

2003 ~ 2004
Harold Michaud

2004 ~ 2005
Lynne Castonguay

2005 ~ 2007
Sacha D. Morisset

2007 ~ 2010
Anik Bossé

2010 ~ 2011
Serge Rousselle

2011 ~ 2014
Julie Emond-McCarthy

2014 ~ 2016
Mélanie Tremblay

2016 ~ 2018
Yves Goguen

2018 ~ 2024
Florian Arsenault



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025 - 2026



J.M. DENIS LAVOIE
Président



SAMUEL GAGNON
Vice-président



BRIGITTE OUELLETTE
Secrétaire-trésorière



ALEXANDRE VIENNEAU
Rep. Chaleur



MONICA PLOURDE
Rep. Madawaska



MARILYNE ST-LAURENT
Rep. Restigouche



TINA LAGACÉ-RIVARD
Rep. Carleton-Victoria



MARIE-EVE NOWLAN
Rep. Westmorland



PIERRE FOUCHER
Rep. Services juridiques



STÉPHANIE LUCE
Rep. Miramichi/Kent



SAMUEL LEBLANC
Rep. Corps professoral



DAMIEN LAHITON
Juriste issu de
l'immigration francophone



SUE DUGUAY
Rep. Fredericton



HAROLD MICHAUD
Rep. Péninsule-Acadienne



BIONCA BASTARACHE
Rep. Fundy



ANGUS MARCOUX
Rep. Étudiant.e.s de l'UdeM



Sue Duguay

Avocate et représentante Fredericton



Avocate chez Pink Larkin à Fredericton, Sue Duguay offre des services juridiques en français et en anglais dans les domaines du droit du travail, de la réglementation professionnelle, du droit administratif, des droits linguistiques, du droit municipal et de la gouvernance.

Pendant plus d'une décennie, elle a contribué à diverses causes communautaires par l'entremise d'organismes sans but lucratif issus du milieu associatif francophone et dans le cadre de divers emplois. Lors de ses études en sciences politiques et en économie à l'Université de Moncton, elle a développé un intérêt marqué pour les réalités économiques et politiques locales, et demeure profondément convaincue de l'importance de redonner aux communautés qui l'entourent.

Angus Marcoux

Représentant étudiant de la Faculté de droit



Angus Marcoux est originaire de Hillsborough, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il entamera sa troisième année au programme de Juris Doctor à l'Université de Moncton à l'automne prochain. Il occupe le poste de vice-président externe de l'Association des étudiant.e.s en droit à l'Université de Moncton (AÉDUM). À ce titre, il agit comme représentant étudiant auprès de l'AJEFNB.

Avant d'entreprendre ses études en droit, Angus a obtenu un baccalauréat en commerce à l'Université Memorial de Terre-Neuve, où il s'est impliqué activement au sein de sa faculté et de sa résidence, acquérant ainsi des connaissances en gestion.

À l'été 2026, il travaillera à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB). Par la suite, à compter de l'été 2027, il occupera un poste d'auxiliaire juridique auprès du juge en chef de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Angus n'est pas encore certain de son parcours après son JD, mais il envisage de retourner aux études pour compléter une maîtrise en droit.



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA

Janvier 2026 à avril 2026

10 février 2026 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l’AJEFNB appui publiquement Égalité Santé en français N.-B. Inc. dans leur dossier devant la Cour d’appel du Nouveau-Brunswick. Adoptée.

3 mars 2026 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l’AJEFNB présente une demande d’intervention à la Cour d’appel du Nouveau-Brunswick dans le dossier *Province du Nouveau-Brunswick (Bureau du Conseil exécutif) et al. c. Égalité Santé en français N.- B. Inc. et al. devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick*, et pour se faire, présente une demande au programme de contestation judiciaire pour déboursier les frais de cette demande. Adoptée.



COMMUNIQUÉ

(Janvier 2026 à avril 2026)

28 janvier 2026 - Nomination de Kelly Burke au poste de commissaire aux langues officielles du Canada

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

(Janvier 2026 à avril 2026)

20 mars 2026 (Acadie Nouvelle) - La Cour d'appel étudiera le statut francophone de Vitalité à l'automne



ANNONCES DIVERSES

Adhésion des membres de l'AJEFNB


Le renouvellement de l'adhésion des membres pour l'année 2026 sera lancé dans quelques semaines! Un courriel vous sera envoyé à cet effet avec les modes de paiements disponibles.


Volume 55, no 2 du Bref - Juillet 2026


La prochaine édition de votre Bref sera publiée en juillet 2026. Si vous avez des annonces diverses ou des éléments indispensables que vous aimeriez retrouver dans la prochaine édition, veuillez soumettre le tout par courriel au association@ajefnb.nb.ca.

RÉSEAUX SOCIAUX ET ADHÉSIONS

 262 adhésions pour 2025

 1334 abonnées

 147 abonnées

 125 abonnées

FÉLICITATIONS!

Dans les prochaines semaines, Marise Michaud, agente de projet pour l'AJEFNB depuis mai 2025, quittera ses fonctions puisqu'elle ira compléter son stage du Barreau avec le Cabinet du Procureur général (Service juridique) à Fredericton.

Nous sommes ravis d'avoir pu compter sur Marise au sein de notre association! Ses connaissances, son éthique de travail, sa bonne humeur et son sens de l'initiative ont grandement été bénéfiques pour l'AJEFNB. Merci et bon succès pour le futur!

L'AJEFNB tient également à féliciter les personnes finissantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton 2026! Nous vous souhaitons bon succès dans vos stages et examens du Barreau!



Personnes finissantes 2026 - Faculté de droit, Université de Moncton

Le Bref est publié par:

L'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 262 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

Rédactrice : Me Pascale Rioux-Doucet

Copyright AJEFNB Tous droits réservés

Mai 2026